

Discrimination en Europe

Faits saillants

La présente étude, réalisée dans le cadre de l'enquête Eurobaromètre 57.0 entre le 23 février et le 4 avril 2002, rend compte d'une analyse de la discrimination dans l'Union européenne. Des questions ont été posées concernant toute forme de discrimination pour motif d'origine raciale ou ethnique, de religion ou de croyance, d'âge, d'un handicap et d'orientation sexuelle dont les personnes interrogées auraient pu être victimes ou témoins au travail, dans le système éducatif, lors de la recherche d'un logement ou comme clients de services de détail ou autres, ainsi que sur les réactions de ces personnes en face de cas de discrimination. Toutes les personnes impliquées dans ce sondage sont des ressortissants de l'Union européenne, âgés de 15 ans au minimum, et résidant dans un État membre de l'Union européenne.

Résumé: La plupart des citoyens européens croient que l'origine ethnique d'une personne, sa religion, son handicap ou son âge peuvent constituer un obstacle dans la recherche d'un emploi, même à qualifications égales. La plupart se déclarent opposés à toute forme de discrimination, quelle qu'elle soit, mais doutent de la détermination de leurs contemporains. Les citoyens européens estimant avoir été personnellement victimes d'actes de discrimination sont relativement rares, mais nombreux sont ceux qui ont été témoins de tels actes. Un tiers seulement pense connaître ses droits dans une situation de discrimination à l'occasion de la recherche d'un emploi, dans les relations avec des services publics, etc. Si une majorité d'entre eux se déclarent prêts à se plaindre d'une manière ou d'une autre, rares sont ceux qui sont disposés à saisir les tribunaux.

Pour la grande majorité des personnes interrogées, les handicapés et les demandeurs d'emploi plus âgés sont défavorisés sur le marché de l'emploi, même avec des qualifications égales à celles d'autres candidats. Plus de la moitié d'entre elles, soit 43 % au Royaume-Uni et 89 % au Danemark, estimaient que les minorités ethniques étaient également défavorisées sur ce plan.

Les citoyens d'Europe étaient majoritairement opposés à la discrimination pour chacun des motifs évoqués, les oppositions les plus marquantes étant enregistrées en Espagne (89%), au Luxembourg (88%) et au Royaume-Uni (87%). Si ces majorités s'infléchissent légèrement lorsqu'il s'agit de discrimination à l'égard de personnes mentalement handicapées, elles restent clairement des majorités.

Les réponses des citoyens européens ont été plus pessimistes concernant l'attitude de leurs voisins européens en matière de discrimination, suspectés d'être davantage enclins à tolérer la discrimination, et surtout celle pratiquée envers les minorités ethniques. Entre l'opinion des citoyens sur la discrimination et leur propre

évaluation de celle des autres peuples d'Europe, la divergence la plus importante est observée en Italie et en Espagne (plus de 20 points) et la plus réduite en Allemagne (moins de 10 points).

Les expériences avouées de discrimination ont été peu nombreuses. À peine 5 pour cent, pour motif d'âge. Mais comme seuls des ressortissants de l'UE ont été interrogés, relativement peu de minorités ethniques ont pu s'exprimer. En outre, il n'y a pas de chiffres exacts disponibles quant à la proportion précise de personnes, dans les échantillons, exposées à la discrimination.

Beaucoup plus nombreuses sont les personnes reconnaissant avoir été témoins d'actes de discrimination. Le motif ethnique est la raison de discrimination la plus fréquente, variant de 15 % en Irlande à 35% aux Pays-Bas, plus d'une personne interrogée sur cinq ayant été témoin d'un tel acte. C'est particulièrement le cas aux Pays-Bas (35%), en Finlande et en Suède (31% chacun) et en France (28%). La discrimination pour motifs d'âge ou d'orientation sexuelle est plus rare (6%). Toutefois, les témoignages de discrimination pour motif d'orientation sexuelle semblent être plus fréquents aux Pays-Bas (11%) et en Suède (10%).

Un européen sur trois seulement, confronté à une expérience de discrimination, connaîtrait ses droits. Les Belges (26%), les Autrichiens (29%), les Allemands de l'Est (29%) et les Danois (29%) sont les citoyens européens les moins au fait de leurs droits en cas de discrimination. Les ressortissants européens les plus informés de leurs droits sont les finlandais (70%), les Grecs (53%), les Italiens (43%) et les Irlandais (40%).

Sur dix personnes interrogées, sept ont déclaré être prêtes à porter plainte en cas de discrimination dans un restaurant, un magasin ou des services similaires. Cette proportion était de 60 % en Autriche et de 81 % en Suède. Si 80 % des personnes qui ont déclaré porter plainte en cas de discrimination ont reconnu qu'elles le feraient verbalement, 37 % seulement étaient disposées à le faire par écrit et 22 % à ester en justice.